



DELIBERATION N°021_2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 060-216003830-20260413-DELIB_021_2026-DE



DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Date de convocation :
07/04/2026

Date de l'affichage :
07/04/2026

En exercice : 15
Présent(s) : 15
Absent(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

**DESIGNATION
D'UN DELEGUE
TITULAIRE AU SEIN
DU COMITE SYNDICAL
DU SE60

- COMMUNE -**

Mairie de Marseille en Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

L'an Deux Mil Vingt-Six, le treize du mois d'Avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Jean-Yves DECOCK, Maire.

Présent(es) : Mesdames Elise ACOULON, Aurélie LÉVÊQUE, Angélique BREMENT, Véronique DIERICK, Isabelle TARDIVEAU, Ludivine DOS SANTOS, Maryvonne JOLY et Messieurs Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE, Antonio PREVOST, Julien CIRIER, Thomas GUIDEZ, Patrick GARAVELLE, Christophe MICHEL, Claude BONDUELLE.

Absent(es)/non excusé(es) :

Pouvoir(s) : /

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie LEVÊQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1, L.5211-7 et L.2121-33 ;

Vu les statuts en vigueur du Syndicat d'Énergie de l'Oise ;

Considérant que la Commune de Marseille en Beauvaisis (Oise) est membre du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60).

Considérant que conformément aux statuts du SE60, afin d'éviter un comité pléthorique, la représentation des 442 communes membres au Comité syndical (*assemblée délibérante du SE 60*) se fait de façon indirecte via des Secteurs Locaux d'Énergie (SLE).

Considérant que les communes de moins de 2 000 habitants désignent un représentant tandis que les communes de plus de 2 000 habitants et de moins de 25 000 habitants désignent deux représentants.

Considérant que pour représenter la Commune au sein de ce syndicat mixte fermé, il y a lieu de nommer 1 représentant(e) qui siègera au sein du SLE : Syndicat d'énergies de l'Oise le SE60, lequel désignera lors de sa prochaine réunion ses futur(e)s délégué(e)s qui siègeront au Comité syndical du SE 60.



DELIBERATION N°021_2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 060-216003830-20260413-DELIB_021_2026-DE



Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide de désigner en qualité de représentant pour siéger au sein du Secteur Local d'Énergie Syndicat d'énergies de l'Oise le SE60 :

- *Monsieur Jean-Yves DECOCK*

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,
Le 13/04/2026

**Le secrétaire de séance,
Aurélie LEVÊQUE**



Le Maire,

Jean-Yves DECOCK